

# POSTULAT

<b>Auteur</b>	Nathalie CRETTON, Les Verts, Julien MONOD, PLR, Laurent REY, PDCB et Alexander ALLENBACH, CSPO
<b>Objet</b>	Création d'un fonds pour la biodiversité dans le milieu bâti
<b>Date</b>	12/03/2020
<b>Numéro</b>	2020.03.081

L'importance de la Biodiversité pour les services rendus aux humains et à leur économie n'est plus à démontrer. Tout est interconnecté et interdépendant. La biodiversité permet la pollinisation, la régulation climatique, la fertilité des sols, le filtrage de l'eau, la régulation des ravageurs, l'élimination des déchets.

Malheureusement, la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques IPBES (<https://ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>) tire la sonnette d'alarme. Le recul de la diversité biologique et des écosystèmes a atteint une telle ampleur qu'il représente une menace pour le bien-être de l'humain. En Suisse, le constat est aussi sans appel (cf Stratégie biodiversité suisse et plan d'action). En effet, de nombreuses espèces disparaissent à l'échelle locale, régionale et nationale. Près de la moitié des 230 milieux naturels de Suisse et plus d'un tiers des espèces animales et végétales sont menacées.

Pour préserver la biodiversité, le CF a adopté en 2017 le plan d'action pour la sauvegarde de la biodiversité consistant en des mesures diverses (programme biodiversité en forêt, paiements directs dans l'agriculture, programme pour la protection des biotopes) et des projets pilotes destinés au maintien et au développement des espèces et de leurs milieux naturels soumis à une rude pression. Cette pression s'accroît de jour en jour avec l'extension des zones urbaines et des infrastructures de transport, entre autres.

Or, le milieu bâti présente lui-même un potentiel élevé dans le maintien et le développement de la biodiversité (p. ex. niches dans les bâtiments, espaces verts fleuris, plantations de buissons indigènes...). Ce développement de la diversité biologique en milieu bâti aurait comme corollaire l'amélioration de la qualité de vie des habitants (contraste entre nature et environnement bâti, régulation de la qualité de l'air et du microclimat, réduction du bruit..).

Il est à noter enfin, que l'art. 18b, al. 2, de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN) stipule que la compensation écologique doit aussi être pratiquée à l'intérieur des localités. La Stratégie Biodiversité Suisse vise elle aussi à améliorer la qualité de vie de la population en développant la biodiversité dans l'espace bâti, car cette dernière remplit des fonctions naturelles et climatiques importantes tout en contribuant à la santé, à la détente et à la sensibilisation de la population.

La création d'un fonds pour la biodiversité serait un levier crucial pour passer des intentions aux actes. En effet, ce fonds aurait pour but d'aider à aménager et réaménager les espaces verts (haies indigènes, bandes fleuries, structures pour la petite faune...) et les constructions des privés (nichoirs, toit et parois végétalisées...) de manière à favoriser la biodiversité au coeur des villes, villages ou zones construites en y incluant conseils et encadrements.

## Conclusion

Notre bien-être et notre qualité de vie dépendent directement du bon fonctionnement de tous nos écosystèmes,

y compris les écosystèmes urbains.

Les postulants demandent donc au Conseil d'Etat d'étudier la création d'un fonds pour favoriser la biodiversité en milieu bâti selon le modèle du fonds d'encouragement pour l'assainissement des bâtiments. Cette proposition d'aide financière sera également bénéfique pour atténuer les effets du changement climatique, pour favoriser l'économie locale (encouragement des pépinières avec des essences indigènes) et pour diminuer les coûts relatifs à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.